

Déchoir mon père de ses droits parentaux

Par Lucie Levasseur, le 29/03/2017 à 11:50

Bonjour,

Je me permet de venir vers vous, car je souhaiterais dechoir mon père de ses droits parentaux (j'ai 21 ans il n'a plus de droit parentaux depuis m'a majorité) mais je veux dire par la, que je souhaiterais ne plus avoir aucun lien avec lui, et ne jamais rien versé pour lui (maison de retraite etc..) et qu'il ne reçoive absolument rien de ma part si je décédé avant lui. Je souhaiterais être adopté par mon beau pere que j'appelle papa depuis mes 6 ans.

Pour information, je n'ai pas vu mon père depuis mes 4 ans il est parti en demandant a mère de signé un papier comme quoi il ne devra pas versé de pension alimentaire chose qu'elle n'a jamais signé, il n'a jamais rien versé ma mère préféré être tranquille elle n'a jamais rien entamé contre lui nous n'avons jamais changer de numéro de téléphone on lui a toujours envoyer notre nouvelle adresse, je sais ou il habite, donc si il avait voulu me voir il aurait pu le faire aujourd'hui ça fait 18 ans que je ne l'ai pas vu. je suis en contact avec mes demi frères et sœur qui on toujours un contact avec lui.

De ce faite n'ayant pas accompli ses obligations parentales, est ce que je peux le renier et ne jamais rien payer pour lui car il est endetté jusqu'au cou, a eu un AVC il y a peu de temps et je suis la plus jeune de ses enfants mais je suis aussi celle qui gagne le plus ma vie des 4 enfants ce qui veut dire que c'est moi qui devra le plus versé alors que je suis la seule a qui il n'a pas subvenu à mes besoins.

Je vous remercie d'avance pour les informations que vous pourrez m'apporter.

Par youris, le 29/03/2017 à 13:27

bonjour,

vous ne pouvez pas revenir sur la paternité de votre père sauf faire une action en contestation de paternité devant le tribunal si vous pensez que ce n'est pas votre père biologique. seul le juge aux affaires familiales peut enlever totalement ou partiellement l'autorité parentale à un parent.

si un jour, votre père sollicite une aide de votre part dans le cadre de votre devoir de secours envers ses parents, vous pourrez alors prétexter que votre père ne s'est jamais occupé de vous, pour refuser mais il faudra une décision d'un tribunal.

vous pouvez être adopté par votre beau-père mais ce ne sera qu'une adoption simple puisque vous avez déjà un père.

salutations			

Par Lucie Levasseur, le 29/03/2017 à 14:05

Je vous remercie pour ses informations